Edit du préteur : 130 ou 131 ?

Par **Anl**, le **03/11/2022** à **23:18**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser a vous pour une question sur l'édit du préteur et sa date de publication:

S'agissant d'un QCM pour mon partiel en histoire de droit je vérifie toutes les dates mais j'ai des doutes sur l'édit du préteur . Certaines ouvrages qui datent de quelques années disent 130 tant qu'un manuel récent (2021) dit 131.

Avez vous des précisions sur ce sujet ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **08/11/2022** à **12:45**

Bonjour,

Alors excellente question, car il n'existe en fait pas de bonne réponse?!

En effet, si les dates retenues communément sont 130 ou 131, l'Édit du prêteur, plus connu sous l'appellation Édit de Salvius Julianus daterait en fait d'entre l'an 117 et l'an 129.

Aucune date précise n'est possible, car ce fameux Édit est en fait une codification des Édits d'entrée de charge des magistrats, par le Jurisconsulte Slavius Julianus, sous le règne d'Hadrien qui désirait cristalliser ces Édits, trop divergents, en un seul et même Édit.

Une petite explication **ici**, car c'est assez conséquent.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés